

Du registre aux délibérations du Conseil
Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

Administration Communale

Séance du 04 mars 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. CC/13/02/04/NS.-

ORDRE DU JOUR :

4. Budget 2013 – Vote d'un troisième douzième provisoire.-

Sont présents : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA
Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie,
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM.
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, ENGIN Bernard, BONNECHERE
Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M.
BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu qu'il n'est pas possible de voter le budget 2013 dans les délais prévus à l'article
L132-2 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation ;

Attendu qu'un premier douzième a déjà été voté au Conseil communal du 26 novembre
2012 ;

Attendu qu'il est nécessaire que l'Administration communale puisse engager et régler les
dépenses ordinaires et indispensables pour assurer la vie normale des services ;

DECIDE à l'unanimité ;

- l'autorisation de pouvoir disposer d'un deuxième douzième provisoire des
allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2012 pour engager les
dépenses strictement obligatoires.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) C. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,